



## AVIS PUBLIC

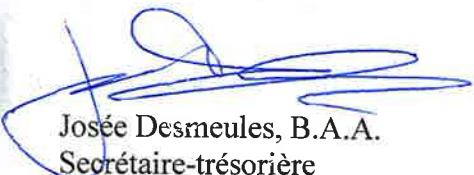
Avis est, par les présentes, donné par la soussignée que le rôle d'évaluation foncière de la ville de Lac-Delage, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2020, 2021 et 2022, a été déposé à mon bureau le 4 septembre 2019, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2020 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
Ville de Lac-Delage  
24, rue Pied-des-Pentes  
Lac-Delage (Québec)  
G3C 5A4
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement A-97-09 de la ville de Lac-Delage et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.


Donné le 16 septembre 2019

  
Josée Desmeules, B.A.A.  
Secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Desmeules, secrétaire-trésorière de la Ville de Lac-Delage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité le 16<sup>e</sup> jour de septembre 2019. Et en faisant paraître sur le site WEB de la municipalité et sur la page facebook des citoyens.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.

  
Josée Desmeules, B.A.A.  
Secrétaire-trésorière